



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sidérurgie

Question écrite n° 17143

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur le rejet par les syndicats de la solution d'un repreneur potentiel proposée par Nicolas Sarkozy lors de sa récente visite de l'aciérie. Il souhaite connaître sa position sur cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement apporte une attention permanente à la situation de la sidérurgie et, plus particulièrement, aux sites lorrains. Le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation s'est rendu le 5 février 2009 à Metz pour la signature des conventions de revitalisation et d'ancrage territorial suite à la restructuration de l'usine d'ArcelorMittal de Gandrange. Les objectifs du Gouvernement ont été rappelés à cette occasion : s'assurer de l'accompagnement social des 575 salariés touchés par la restructuration ; s'assurer de l'ancrage territorial du groupe ArcelorMittal en Lorraine ; revitaliser le territoire en créant autant d'emplois que ceux qui ont été détruits. Une convention de revitalisation d'un montant de 3 millions d'euros a donc été signée entre le préfet et le groupe ArcelorMittal avec pour objectif de créer 682 emplois dans le bassin concerné. Une convention d'ancrage territorial, dispositif spécifique qui reprend les engagements pris par M. Mittal devant le Président de la République le 7 avril 2008, a été signée par le secrétaire d'État, le préfet de la Moselle, le président du conseil régional, le président du conseil général et le directeur d'ArcelorMittal France. Elle prévoit plusieurs investissements sur les sites de Gandrange et de Florange.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17143

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1336

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3568